

Nouveau pas vers le jugement et la déchéance de l'ancien président du Pérou



Lima, 1er avril (RHC) Le Parlement péruvien a fait aujourd'hui un nouveau pas vers l'interdiction pour 10 ans de l'ancien président Martín Vizcarra, destitué pour suspicion de corruption en novembre dernier.

La sous-commission des accusations constitutionnelles a rapidement approuvé un rapport accusant Vizcarra d'infractions à la Constitution et d'avoir été secrètement vacciné, avec des proches, contre la Covid-19, avec des doses excédentaires des essais du médicament chinois Sinopharm.

Le rapport fonde le jugement politique contre Biscaye et la demande d'interdiction d'exercer des fonctions étatiques pendant une décennie, ce qui l'empêcherait d'assumer des fonctions parlementaires s'il était élu aux élections générales du 11 avril, quelque chose que les sondages considèrent comme sûr.

Selon la procédure, le rapport sera soumis à l'examen de la Commission permanente du Congrès, composée de tous les membres, puis à l'assemblée plénière, et son approbation et la condamnation de l'ancien dirigeant sont pratiquement sûres, à une large majorité, comme ce fut le cas à la sous-commission.

Vizcarra affirme qu'elle n'a pas été vaccinée, mais qu'elle s'est fait injecter un projet de vaccin en attente d'approbation et qu'elle a voulu participer en tant que volontaire aux essais du produit, bien que cela ait été démenti par les testeurs.

Il dit également qu'il est victime d'une action politique et que le Parlement agit rapidement pour le disqualifier tout en maintenant gelés depuis des années des cas de corruption de parlementaires de droite.

Il a ajouté que s'il était déchu de ses droits, il porterait l'affaire devant le pouvoir judiciaire et devant les mécanismes juridiques internationaux qui ont été mis au courant de sa situation.

Le cas devra attendre la décision du même groupe contre les ex-ministres de la Santé, Pilar Mazzetti, et des Affaires étrangères, Elizabeth Astete, qui ont également été vaccinés et pour lesquels le projet de rapport demande respectivement huit et un an d'interdiction.

Mazzetti prétend qu'il a commis une erreur et la seconde qu'il a supposé que le président Francisco Sagasti l'a autorisée à se faire vacciner, ce que le président et le Conseil des ministres démentent catégoriquement. Toutes les deux font l'objet d'une enquête, comme la Biscaye, pour d'éventuels délits de trafic d'influence et autres.

Entre-temps, un tribunal délibère sur l'appel interjeté par le parquet anticorruption contre un jugement qui a rejeté une demande de mise en détention provisoire pour Vizcarra pendant 18 mois en attendant qu'il fasse l'objet d'une enquête pour corruption éventuelle.

L'affaire repose sur des aveux d'hommes d'affaires qui prétendent lui avoir versé des pots-de-vin pour des contrats de travaux publics alors qu'il était, il y a quelques années, gouverneur de la région méridionale de Moquegua.

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/252610-nouveau-pas-vers-le-jugement-et-la-decheance-de-lancien-president-du-perou>



Radio Habana Cuba